



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 29822

Texte de la question

M. Bernard Derosier attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation préoccupante de la branche confection de l'industrie textile dans le département du Nord et sur le manque d'attractivité des filières de formation professionnelle de ce secteur en grande mutation. En effet, toutes les études prospectives indiquent que 1999 sera une très mauvaise année pour les entreprises de confection, branche de l'industrie textile, qui représentent dans la région Nord-Pas-de-Calais 13 000 salariés répartis dans 387 entreprises. Actuellement près de 1 500 emplois sont menacés, la plupart au sein de petites entreprises. La consommation actuelle ne profite guère à nos PME alors que, dans le même temps, la grande distribution prospère et transfère ses commandes, habituellement régionales, vers les entreprises situées dans des pays à faible coût de main-d'oeuvre. Pourtant la filière textile dans le Nord a depuis longtemps rompu avec une image surannée et nous constatons que nos centres de formation sont à la pointe du progrès technologique. Afin d'éviter de graves difficultés dans l'industrie textile nordiste, il lui demande quelles sont les mesures d'urgence qu'elle compte prendre pour défendre les entreprises de confection employant une main-d'oeuvre nombreuse et pour les aider à affronter une difficile conjoncture internationale.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Derosier](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29822

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2779